



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6590

du 26/03/2018

Prix de l'Enseignement et de l'Éducation permanente 2018 – Appel aux auteurs – Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Tous

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 13 avril 2018
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Prix de l'Enseignement 2018

Destinataires de la circulaire

- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire ou fondamental, ordinaire ou spécialisé, subventionnés par la Communauté française ;
Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire ou fondamental, ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection
- Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux associations de parents ;
- Aux organisations syndicales. .

Signataire

Ministre / Administration : Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Éducation

Personnes de contact

Service ou Association : Foire du livre de Bruxelles – 2018 -

Nom et prénom	Téléphone	Email
Madame Marie-Christine ROTTIERS	02/506.39.21	prixenseignement@pfbw.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame,
Monsieur,

Le Parlement de la Communauté française – Fédération Wallonie-Bruxelles – organise le Prix de l'Enseignement et de l'Éducation permanente 2018.

Ce prix biennal doté de 5.000€ couronne le meilleur ouvrage à l'usage de l'Enseignement et de l'Éducation permanente. L'Édition 2018 du Prix récompensera tout ouvrage :

- qui met en exergue des auteur-e-s, des artistes ou des personnalités de notre Fédération engagé-e-s dans la défense de l'égalité de genre et/ou des droits des femmes ; ou
- qui porte de façon pédagogique sur une question relative à l'égalité de genre, à la lutte contre les stéréotypes et les violences de genre, à l'éducation inclusive ou toute autre action visant à encourager les hommes et les garçons à militer pour les femmes et les filles et à soutenir le changement en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes.

Dans le but de contribuer à la notoriété de ce Prix, je vous invite à diffuser cette circulaire auprès des membres du personnel susceptibles d'être intéressés par cette initiative.

Vous trouverez toutes les informations et modalités pratiques en annexe à la présente circulaire.

La Ministre de l'Éducation

Marie-Martine SCHYNS



Bruxelles, le 1^{er} mars 2018

APPEL AUX AUTEURS

PRIX DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE 2018

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue tous les deux ans un prix qui couronne le meilleur ouvrage destiné à l'Enseignement ou à l'Éducation permanente.

Doté de 5.000 €, il a pour finalité de mettre en valeur le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quels ouvrages peuvent concourir à ce prix ?

Les qualités pédagogiques des ouvrages présentés seront particulièrement prises en considération en vue de leur utilisation dans les milieux de l'enseignement ou de l'éducation permanente.

Il peut s'agir de manuels scolaires.

Ils peuvent être inédits ou avoir été publiés au cours des cinq années qui précèdent l'attribution du prix.

Si l'œuvre primée est inédite, le Bureau du Parlement pourrait décider d'accorder une subvention en vue d'en faciliter l'édition.

Les ouvrages écrits en collaboration peuvent également être présentés.

Sur quoi doivent porter les ouvrages ?

L'œuvre primée doit avoir pour objet :

- soit de faire connaître les auteurs, artistes et personnalités de notre Fédération (par le biais d'anthologies ou de monographies) ;
- soit de mettre en valeur d'autres éléments de notre patrimoine, notamment dans ses dimensions culturelles, historiques ou géographiques.

Y-a-t-il un thème spécifique pour l'édition 2018 ?

Comme l'y autorise l'article 1er, §2, du décret du 27 décembre 1993, tel que modifié par le décret du 4 mai 2016, le Bureau du Parlement a décidé que la session 2018 du prix porterait sur une thématique spécifique.

Le prix de l'Enseignement et de l'Education permanente 2018 récompensera plus spécifiquement tout ouvrage qui mettra en exergue :

- des auteur(e)s, artistes ou personnalités de notre Fédération engagé(e)s dans la défense de l'égalité de genre et/ou des droits des femmes ;
- ou qui portera de façon pédagogique sur une question relative à l'égalité de genre, à la lutte contre les stéréotypes et les violences de genre, à l'éducation inclusive ou toute autre action visant à encourager les hommes et les garçons à militer pour les femmes et les filles et à soutenir le changement en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes.

Ce choix s'explique par le fait que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est particulièrement actif en matière d'égalité de genre. Il est d'ailleurs engagé dans le mouvement « HeForShe » (EuxPourElles) initié par ONU Femmes (plus d'informations à cet égard sur www.pfwb.be/heforshe).

Comment participer ?

Pour s'inscrire au prix du meilleur ouvrage destiné à l'Enseignement ou à l'Éducation permanente, il suffit de remplir les conditions suivantes :

- faire parvenir au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles **un manuscrit ou une publication en cinq exemplaires** pour le **vendredi 13 avril 2018 au plus tard, cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse** : Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles – 6, rue de la Loi, 1000 Bruxelles ;
- les manuscrits doivent être clairement dactylographiés, paginés et solidement reliés ;
- **les ouvrages doivent avoir été édités dans les cinq ans** ;
- les ouvrages écrits en collaboration sont acceptés ;
- une brève notice biographique doit accompagner l'envoi.

L'inscription est totalement gratuite. Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

Comment se passe la sélection ?

Le lauréat est désigné par un jury composé de professionnels du monde littéraire et de l'enseignement présidé par Mme Mathilde Vandorpe, députée du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Prix, d'une valeur de 5.000 euros, sera remis fin 2018 par M. Philippe Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et Mme Mathilde Vandorpe, Présidente du jury.

Plus d'informations ?

Pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat du Prix est à la disposition des auteurs candidats par téléphone au 02/506.39.21 ou par courriel à l'adresse : prixenseignement@pfbw.be.